

Conditions générales de vente - Cabanes perchées des pyrénées

Règlement

Dès réception du règlement, votre réservation deviendra définitive et un email et une facture vous seront envoyés.

Attention, en cas de retard ou de non réception dans un délai de 8 Jours (à compter de la réservation), l'option de réservation sera levée.

Moyen de paiement

Télépaiement par cartes bancaires, Chèques bancaires à l'ordre de « Payolle evasion » ou espèces.

Capacité des cabanes

Le nombre de personnes indiqué dans le descriptif de chaque Cabane correspond à un maximum.

Pour des raisons de sécurité et d'assurance, il ne devra en aucun cas Être dépassé.

Les cabanes ne sont accessibles que par nos clients, les accompagnateurs

Passagers ne sont pas acceptés.

Modification de séjour

Seul PAYOLLE EVASION peut valider une modification de séjour en Termes de durée de date ou de nombre de personne.

Toute modification pourra faire le cas échéant l'objet d'une facturation

Complémentaire.

En cas d'évènements extérieurs indépendants de notre volonté (Tempête, orage, neige abondante) Nous pourrions être amenés à modifier ou à annuler votre séjour. L'intégralité de votre réservation vous serait remboursée, sans aucune retenue ; ou transformée en bon cadeau valable un an pour un séjour ultérieur identique.

Annulation

En cas d'incapacité ou de refus d'accéder à votre cabane, (peur, vertige..)

Aucun remboursement ne sera effectué.

Pour tout séjour annulé entre 30 et 15 jours avant la date prévue, nous retiendrons 50% du montant total.

Dans les 15 derniers jours nous retiendrons l'intégralité du séjour.

Bons Cadeaux

Les bons cadeaux sont émis et envoyés sur votre boîte mail dès la réception du paiement

Dans son intégralité.

Pour nous permettre de nous organiser sur les périodes de forte affluence, le bénéficiaire du bon cadeau doit impérativement fixer la date de sa nuitée dans un délai d'un mois maximum après son édition.

La durée de validité du bon est de un an à compter de leur date d'émission.

Les conditions de modifications ou d'annulation de séjour sont identiques

aux articles 4 et 5 des conditions générales.

Enfants

Pour bénéficier des gratuités telles qu'elles sont mentionnées dans les tarifs, vous devrez présenter, le jour de votre arrivée, un document justifiant l'âge des enfants de moins de 5 ans (sauf nourrissons bien sûr !).

Animaux

Les animaux domestiques ne sont pas admis dans nos cabanes, ni sur le site où sont installées les cabanes, c'est une zone pastorale règlementée.

Arrivée – Départ

Les arrivées se font à partir de 17h . En cas d'empêchement ou d'arrivée tardive, il est impératif de nous prévenir.

Les départs se font avant 13h le lendemain. Les cabanes doivent être laissées propres. Toute détérioration doit être signalée avant votre départ.

Conditions particulières

L'accès aux cabanes est déconseillé aux personnes sujettes au vertige. Les consignes de sécurité qui vous sont présentées à votre arrivée (incendie, chute, surnombre ...) doivent être respectées pour éviter tout incident.

Toutefois, même si les passerelles et les terrasses sont entièrement sécurisées et répondent aux normes en vigueur, nous invitons les parents de jeunes enfants à rester vigilants lors de leurs séjours. Il est strictement interdit de courir et de se balancer sur les passerelles, elles

ne doivent servir qu'aux passages des usagers

SPA (seulement à argeles –gazost)

Seul le site d'Argelès-Gazost est équipé de spa

Payolle évacion se dégage de toutes responsabilités en cas d'allergie
aux

Produits désinfectants, de noyades ou tout autre type d'accident

Lié à l'utilisation du SPA.

Les usagers doivent respecter les consignes affichées aux abords des
spa, les enfants en bas âges (- de 3 ans) ne sont pas autorisés dans les
spa, les enfants ne doivent jamais restés seuls dans le spa

Pour tout appel urgent lors de votre séjour, pensez à vous munir d'un
Téléphone portable chargé !

Validité des bons cadeaux, prolongation

Les bons cadeaux ont une validité d'un an a partir de la date
d'édition. Ils doivent être utilisée dans cette période, les
bénéficiaires doivent se présenter aux cabanes au plus tard le soir de
la date anniversaire du bon cadeau.

Une prolongation de 6 mois est néanmoins possible sur simple
demande, ce service sera facturé 50€, et due avant la venue des
bénéficiaires.

DIVERS

Les consignes de sécurité affichées dans les cabanes doivent être
respectées à la lettre